

**KHADY ALVINA BA**

113, Rue Regnault

75013 Paris

0766319242

[Kalvinaba@gmail.com](mailto:Kalvinaba@gmail.com)

---

## Fiche d'information présentant les avantages du contrat d'apprentissage pour les entreprises

Les contrats d'apprentissage durent le plus souvent entre 1 et 3 ans. Vous disposez donc d'un temps considérable pour former de manière optimale et intégrer le jeune à votre entreprise. Il y a plusieurs avantages de ce dispositif qui sont :

- 1) Faire face aux difficultés de recrutement : Recruter un salarié en alternance permet à l'entreprise de former de nouveaux salariés pour ajuster leurs compétences professionnelles à vos métiers et répondre à vos besoins de développement. L'apprenti participe pleinement à l'activité de l'entreprise et la durée de la formation en apprentissage permet d'accompagner au mieux l'intégration des candidats dans l'entreprise et suivre leur adaptabilité. Le recrutement en contrat d'apprentissage est un moyen de faire face à des besoins sur des secteurs d'emploi pénuriques en formant des candidats aux métiers de l'entreprise.
- 2) Transmettre les savoir-faire de l'entreprise : Dans un souci de pérenniser son activité, la formation d'un apprenti permet à l'entreprise de développer ses équipes pour répondre à un accroissement d'activité ou pour assurer le remplacement de ses cadres.
- 3) Former un candidat adapté aux besoins de l'entreprise : Le choix de former un apprenti permet à l'entreprise de répondre précisément au profil qu'elle aura défini pour le poste avec l'assurance de l'adaptabilité du candidat à ses attentes.
- 4) Intégrer progressivement un salarié dans sa charge : La période de formation en apprentissage permet à l'entreprise de faciliter l'intégration progressive d'un nouveau salarié à ses métiers et son environnement. Pour l'employeur, elle permet l'embauche à terme d'un salarié en toute confiance à l'issue de sa formation.
- 5) Une offre de formation professionnelle adaptée : Le contenu et l'organisation de la formation en apprentissage s'adaptent aux contraintes d'activité de l'entreprise pour répondre au mieux à ses besoins de transmissions de compétences
- 6) Maîtriser les coûts de recrutement : Le contrat de travail en apprentissage propose des niveaux de rémunération minimale selon l'âge du candidat et son niveau de qualification à la signature du contrat. Le nombre d'apprentis n'est pas pris en compte dans le calcul de l'effectif total de l'entreprise et les obligations qui en découlent sauf au titre du risque accident du travail et maladie professionnelle.
- 7) Les aides financières et exonérations fiscales de l'apprentissage : A concurrence des efforts consentis par l'entreprise pour assurer la formation d'un salarié en contrat d'apprentissage, celle-ci bénéficie d'un ensemble d'aides et exonérations pour diminuer le coût du recrutement. Calculés en fonction de la taille de l'entreprise, les contrats d'apprentissage profitent d'une aide régionale, d'exonération totale ou partielle de charges sociales et du crédit d'impôt apprentissage.

- 8) Des démarches administratives simples : Le ministère de l'emploi a mis en place un ensemble d'outils accessibles en ligne pour faciliter les démarches administratives d'enregistrement des contrats d'apprentissage. La simplification administrative va plus loin et la transmission des pièces justificatives au service d'enregistrement n'est désormais plus obligatoire. L'employeur doit simplement attester de la possession des pièces administratives nécessaires et les tenir à disposition en cas d'instruction dans le cadre d'un contrôle aléatoire.